

NOTICE EXPLICATIVE

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

- être âgés de 12 à 25 ans. Pour les équipes ne sera retenue que la moyenne d'âge des membres de l'équipe,
- avoir le statut d'amateur, pour chacun des membres de l'équipe,
- être domiciliés dans le Var (siège social du club),
- être licenciés dans un club du Var affilié à la fédération de la discipline concernée.
Pour une équipe tous les athlètes doivent être licenciés dans le Var et au sein du même club, (exception faite des athlètes varois sélectionnés en équipe de France pour un championnat du monde. Ces derniers devront remplir un dossier individuel),
- être titrés dans une discipline affiliée à une fédération sportive unisport olympique et non olympique ou aux fédérations françaises handisport et sport adapté. Si la discipline sportive n'est rattachée à aucune fédération, une autre organisation telle qu'une confédération ou une ligue pourra être prise en compte.
- avoir obtenu un titre de champion de France, ou d'Europe, ou du Monde, ou Olympique ou Paralympique, au plus haut niveau de la discipline sportive pratiquée. Ce titre devra être validé par la fédération sportive concernée (compétition inscrite au calendrier sportif de la commission nationale). En l'absence de championnat, une compétition organisée dans le cadre d'une coupe pourra être acceptée.

BARÈME DES PRIMES

TITRES ÉLIGIBLES	MONTANT DE L'AIDE
Champion de France	1 500 €
Champion d'Europe	2 000 €
Champion du Monde	2 500 €
Champion Olympique ou Paralympique	3 000 €

Les primes ne sont pas cumulables. En cas de palmarès multiple d'une même équipe dans la même discipline, la prime sera limitée à un seul titre (*le plus élevé si niveau différent*).

Discipline	Titres obtenus	Titre retenu	Montant de l'aide
Exemple 1 : Voile	- Champions de France Seniors - Champions de France Espoirs	1 titre de champions de France	1 500 €
Exemple 2 : Voile	- Champions de France Seniors - Champions du Monde Seniors	Champions du Monde Seniors (niveau le plus élevé retenu)	2 500 €

Dans le cas où le club présenterait plusieurs dossiers pour plusieurs équipes, le montant versé au club ne pourra excéder le plafond de 3 000 €.

Discipline	Titres obtenus	Montant de l'aide
Exemple : Gymnastique artistique	- Équipe A : Champions de France Seniors masculins - 1 500 € - Équipe B : Champions de France Juniors masculins - 1 500 € - Équipe C : Championnes de France Cadettes - 1 500 €	Plafond de 3 000 €